

SELAS GOUT DIAS AVOCATS ASSOCIES

13, avenue Victor Hugo -19000 TULLE

Tel : 05.55.20.07.27

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 à 10 HEURES
au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TULLE
sis au palais de Justice de TULLE – 9, quai Gabriel Péri
MISE A PRIX : 20 000.00 €**

D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS SUR LA COMMUNE DE TULLE (19)

L'immeuble dont s'agit est situé dans une copropriété. Il s'agit d'un appartement situé au premier étage composé d'une cuisine, d'une salle à manger, de trois chambres, d'un WC, d'un ascenseur, d'un séjour, d'une salle de bain. Il comprend également un cellier situé au rez-de-chaussée.

Le dit bien immobilier sis sur la Commune de TULLE (19) est situé : 2-4 rue de l'alverge, cadastré SECTION AY n° 49 pour une contenance de 00a 65ca et 19 Rue Fontaine St Martin, cadastré SECTION AY n°50 pour une contenance de 00a 73ca

Désignation des lots :

- **Le lot n°1 :** une cave située au sous-sol, portant le n°1, pour une surface de 4 m2 et les 12/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes, matériellement inexistante,
- **Le lot n° 8 :** un cellier situé au rez-de-chaussée, portant le numéro 8, pour une surface de 11m2 et les 111/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
- **Le lot n° 9 :** un appartement situé au premier étage, portant le numéro 9, pour une surface de 91m2, et les 2037/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

A la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE 2-4 RUE DE L'ALVERGE**, dont le siège social est 2-4 rue de l'Alverge – 19000 TULLE, pris en la personne de son syndic en exercice, la société CITYA TULLE, inscrite au RCS de Brive-la-Gaillarde sous le n°899 463 483 dont le siège social est 4 avenue Victor Hugo – 19000 TULLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié ès qualité de droit audit siège, ayant pour avocat Maître Mélanie COUSIN, avocat au barreau de TULLE.

La visite de l'immeuble sera organisée par SAS SYSLAW, commissaire de Justice à Brive le **02 septembre 2026 à 14h.**

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de TULLE, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TULLE et au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.

Fait à TULLE, le 03 AOUT 2026

Signé : M. COUSIN

Pour plus amples renseignements s'adresser à la SELAS GOUT DIAS AVOCATS ASSOCIES ou tout autre avocat au Barreau de TULLE.